

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 75 (1930)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXV^e Année

N^o 10

Octobre 1930

L'instruction de notre armée.

Nombreux sont ceux qui reconnaissent aujourd'hui que des modifications doivent être apportées à l'instruction de notre armée, tout particulièrement à celle de notre infanterie.

L'introduction des armes automatiques, la nouvelle organisation de nos unités, les méthodes modernes du combat ont compliqué le problème de l'instruction de notre armée de milice, eu égard au temps dont on dispose dans nos écoles militaires. Il en résulte que la préparation au combat de nos soldats et de nos cadres subalternes laisse à désirer.

Comment réaliser un progrès, c'est là que les avis diffèrent.

Plusieurs officiers, principalement parmi mes camarades de la Suisse alémanique, ont proposé divers moyens pour améliorer l'instruction, soit dans différents numéros de l'*Allg. schweiz. Militärzeitung*¹, soit dans des conférences aux sociétés d'officiers.

Le moyen le plus efficace serait sans doute une prolongation de la durée du service imposée aux soldats et aux cadres. Mais à notre avis, il est absolument exclu de songer à cette solution, pour de très nombreuses raisons qu'il serait trop long d'exposer ici.

Quelques-uns, et parmi eux généralement des instructeurs voient le salut dans une prolongation de l'école des recrues obtenue par l'adjonction du premier cours de répétition auquel le soldat est astreint. Ce cours étant supprimé comme tel, la durée de l'école des recrues serait portée de 67 à 80 jours, et le soldat d'élite ne ferait plus avec son unité que

¹ La *Revue militaire suisse* a publié, en mars, un extrait de l'article du colonel Knapp.